



Syndicat National **FO** des Finances Publiques

Section de **SEINE MARITIME**

21 quai Jean Moulin 76037 Rouen cedex
Tel : 02.35.58.37.17 ou 37.18, e-mail : fo.@dgfip.finances.gouv.fr
Site départemental FO DGFIP : **FO DGFIP 76**

Comité Technique Local du 20 novembre 2017 Déclaration liminaire

Madame la Présidente,

La DGFIP connaît depuis sa création une baisse continue de moyens humains et matériels. Les conséquences de ces évolutions négatives sont simples :

- Difficultés à maintenir la qualité d'exercice des missions et du service rendu à l'usager,
- Des conditions de travail en constante dégradation sur fond de frénésie de réformes et de restructurations.

Rappelons que le Comité Action Publique 2022 (CAP22) lancé par le Premier ministre impose ni plus ni moins « des réformes structurelles et des économies » à réaliser dans la fonction publique dans chaque ministère avant l'été 2018, ce qui se traduit par des chantiers dont « l'organisation territoriale des services publics » et la « modernisation de la gestion budgétaire et comptable », avec in fine la suppression du principe de séparation ordonnateur / comptable (réflexion personnelle de M Darmanin).

La Direction Générale compte aussi généraliser le dispositif Services d'Appui au Réseau (SAR) à toutes les directions locales en 2018 et lance l'idée, de développer les services facturiers (SFACT) en secteur public local (communes, comcom, ...).

Relier la pérennisation des SAR au développement des SFACT et des Maisons de Service aux Publics (MSAP), prend ici toute sa mesure.

A noter : l'article du SFACT mis en place dans la Jura dans l'e-FIP d'octobre 2017.

Pour la Seine-Maritime, dernière innovation : les SAR. **F.O.-DGFIP** les a rebaptisés en Système d'Accélération des Restructurations puisqu'ils participent sournoisement à l'Adaptation des Structures et du Réseau (ASR).

F.O.-DGFIP 76 connaît trop bien les difficultés des postes comptables Secteur Public Local pour se satisfaire de ce dispositif SAR que certains comptables de postes en grande difficulté vont être malgré tout obligés d'accepter.

F.O.- DGFIP 76 rappelle qu'il s'agit d'un siphonnage programmé et inexorable de l'activité des postes comptables.

Pour **F.O.-DGFIP 76**, même si cela peut sécuriser les agents des SAR sur leur devenir, cette création envisagée de la structure SAR laisse perplexe. Ainsi, le risque est grand de voir le SAR comme un ersatz de poste comptable, structuré et identifié, phagocytant la ou les trésoreries dont il aura pris l'essentiel des attributions. Il est aussi troublant de constater que la DGFIP fait tout pour créer de l'emploi dans les SAR au détriment de postes exsangues qu'on laisse mourir.

Pour les élus **F.O.-DGFIP 76**, cette cellule nécessite des agents expérimentés. A notre grande surprise, elle sera constituée d'agents sortants de l'école. Cette situation risque de mettre en difficulté ces collègues puisqu'ils interviendront dans l'urgence sur un métier non maîtrisé.

Nous aimerions avoir des précisions sur le périmètre d'intervention de cette cellule.

De plus, aucun élément n'est apporté dans la fiche sur les conséquences de la responsabilité des comptables.

Pour **F.O.-DGFIP 76**, une fois transférés aux SAR la prise en charge des recettes, l'encaissement des chèques, le visa et le paiement des dépenses, ..., la DGFIP aura recréé des quasi-postes comptables de grande échelle avec, inévitablement la question d'une Responsabilité Personnelle et Pécuniaire (RPP) qui ne pourra pas rester éparpillée très longtemps. Une trésorerie sans son cœur de métier, fondement de sa RPP, parti sous d'autres cieux ne survivra pas longtemps.

Concernant la **fusion des secteurs d'assiette dans les SIP**, les élus **F.O.-DGFIP 76** s'inquiètent de ce projet : quel intérêt ? quelle finalité ? Pour rappel : les précédentes fusions avaient fait l'objet d'un vote unanime contre des organisations syndicales au CTL du 25 avril 2012. Maintenant que ces services n'ont plus qu'un secteur d'assiette, quelle sera la prochaine étape ?

Pour les élus **F.O.-DGFIP 76**, la recherche de rationalisation avancée a pour seul but d'absorber les suppressions d'emplois actuelles et futures, en faisant supporter aux agents une réorganisation en profondeur qui va bouleverser les méthodes de travail, accentuer les charges par une augmentation massive du nombre d'articles par agent.

Lors de ce CTL, vous aborderez les sujets visant à une centralisation à outrance des missions dont les conséquences ne seront pas sans incidences pour nos collègues :

- Le SAR

- la Fusion des secteurs d'assiette ;

- Le déploiement de SIRHIUS :

Après l'échec de l'Office National de la Paie, la Direction Générale veut déployer l'application SIRHIUS géré par 10 Centres de Services Ressources Humaines et d'un Service d'Information aux Agents, déshumanisant toujours davantage la réalisation de nos missions, puisque qu'on éloigne du collègue, le service RH de proximité.

- Les nouvelles modalités de gestion des Recettes Non Fiscales :

Qui se traduit par la spécialisation de certains comptables et une concentration de la gestion des RNF sur des pôles spécialisés. Les Directions locales gardant la gestion des stocks.

Les élus **F.O.-DGFIP 76** condamnent ces nouvelles concentrations de services : Produits Divers, RH et Liaison Rémunération, ce dernier disparaissant... Quid de ce service et de ses agents?

Vos documents résument très bien à eux seuls la motivation de nos 15 dernières années de lutte syndicale : manque d'effectif, perte de technicité entraînant une impossibilité de faire face aux missions dont la solution unique est le regroupement et la centralisation.